



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VADEMECUM



Certification complémentaire arts du cirque

Sommaire

Introduction	4
Qu'est-ce que la certification complémentaire pour les arts?	4
La certification en lien avec l'éducation artistique et culturelle (EAC).....	4
Les spécificités de la certification complémentaire arts du cirque	5
Un enseignement arts du cirque au lycée	5
La certification complémentaire arts du cirque	7
Le public concerné par la certification	7
Définition de l'épreuve	8
Éléments clés de l'enseignement des arts du cirque	10
Les enjeux de santé et de sécurité dans les programmes de lycée	10
La création au cœur de l'enseignement de spécialité arts du cirque	14
Références	15
Textes officiels.....	15
Bibliographie	16

Introduction

Qu'est-ce que la certification complémentaire pour les arts ?

La certification complémentaire valide les compétences et connaissances d'un professeur qui a acquis l'expérience et l'expertise nécessaire pour l'enseignement de la discipline ciblée. La certification complémentaire ne consiste donc pas en une première étape de sensibilisation ou d'expérimentation.

La certification complémentaire arts est un examen qui permet de :

- reconnaître les connaissances et les compétences déjà acquises par les professeurs ;
- constituer des groupes de personnes ressources ;
- renforcer les projets en lien avec la discipline artistique conçus au sein des établissements scolaires et des écoles.

Le professeur titulaire d'une certification complémentaire peut ainsi assurer, en complément de sa discipline d'origine, un enseignement artistique.

La certification lui permet de faire valoir son expertise dans le cadre d'une candidature sur un poste spécifique pour enseigner en option ou en spécialité en lycée général et technologique.

La certification en lien avec l'éducation artistique et culturelle (EAC)

La certification complémentaire valorise l'expertise et l'expérience d'un professeur, connaissances et compétences précieuses qui peuvent enrichir la mise en place de projets d'éducation artistique et culturelle au sein d'une école ou d'un établissement scolaire.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) rassemble des projets pédagogiques pensés sur le temps scolaire et périscolaire permettant de sensibiliser les élèves aux arts et à la culture. Les domaines artistiques (arts visuels, cinéma, spectacle vivant...) ainsi que la politique mémorielle, l'éducation à l'information et aux médias comme la culture scientifique technique et industrielle appartiennent aux champs de l'EAC.

L'EAC repose sur trois piliers. Il s'agit à la fois de :

- développer les **connaissances** relatives aux arts et à la culture ;
- initier à une **pratique** artistique ;
- accompagner à une **fréquentation** d'œuvres et à la **rencontre** d'artistes.

La [charte pour l'éducation artistique et culturelle](#), établie par le Haut conseil à l'éducation artistique et culturelle, rassemble les acteurs culturels et associatifs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle autour de 10 principes essentiels à sa mise en œuvre et à son inscription dans le parcours de l'élève.

L'**application ADAGE** dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle est une plateforme numérique de l'Éducation nationale. Cet outil et les ressources associées aident les équipes enseignantes à la mise en place de projets pédagogiques EAC. L'application permet de consulter un annuaire géolocalisé de partenaires et d'intervenants référencés dans leur territoire pour programmer des sorties scolaires, des interventions d'artistes, des parcours du spectateur... ADAGE offre aux équipes pédagogiques la possibilité de solliciter des financements en vue de leur réalisation, notamment en répondant aux appels à projets académiques, territoriaux ou nationaux.

Depuis janvier 2022, la **part collective du pass Culture** permet via l'application ADAGE de financer tout ou partie des actions éducatives engagées en lien avec une structure culturelle référencée dans l'annuaire d'ADAGE et présente sur le pass Culture.

Les spécificités de la certification complémentaire arts du cirque

[L'arrêté du 10 février 2022 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003](#) relatif aux conditions d'attribution d'une certification complémentaire instituée, au sein du secteur disciplinaire arts, une nouvelle option arts du cirque.

Dans les premier et second degrés, les arts du cirque font partie des activités physiques, sportives et artistiques et trouvent leur place dans le cadre de l'enseignement d'EPS. Les arts du cirque sont reconnus comme un enseignement artistique à partir de la classe de seconde générale et technologique, comme enseignement optionnel en seconde et uniquement de spécialité à partir de la première.

L'implantation de la spécialité d'arts du cirque étant en développement, il est nécessaire de constituer un vivier de professeurs compétents au sein des académies.

Un enseignement arts du cirque au lycée

Objectifs du programme

Le programme de l'enseignement optionnel d'arts du cirque en classe de seconde précise que « comme dans tout enseignement artistique, pratique et théorie s'entremêlent. Le cirque, par essence, s'inscrit au croisement des arts. Il est par son histoire, son répertoire, ses formes, et ses esthétiques, comme par ses dimensions économique, sociale ou politique, un objet autant qu'un vecteur de connaissances. »

Les programmes s'inscrivent dans une philosophie commune aux autres programmes d'enseignement artistique. Ils permettent des poursuites d'études au-delà du champ des arts du cirque en favorisant la construction de compétences et de connaissances utiles au passage vers le supérieur, en articulant une logique de parcours bac-3/bac+3. C'est d'ailleurs ce que rappelle le préambule commun aux enseignements artistiques de spécialité du cycle terminal, « la pratique artistique et le renforcement des connaissances culturelles sont les principaux objectifs de ces enseignements. S'y ajoute le développement de la capacité de l'élève à penser son rapport à l'art dans le contexte de la société contemporaine et à construire son parcours d'études supérieures en référence aux métiers des arts et de la culture. ».

Les programmes de l'enseignement de spécialité d'arts du cirque envisagent un horizon culturel large, s'inscrivant dans un cadre chronologique prenant en compte l'histoire séculaire du cirque, au-delà de son évolution depuis les années 1970. Ils considèrent le cirque hors de l'hexagone et invitent à prendre en compte ses réalités en Europe et dans le monde. Le cirque est un art composite, un art du mouvement, un art pluriculturel et universel. Son enseignement doit donc construire une culture ouverte mais aussi permettre une bonne appréhension de ce qu'exigent les disciplines de cirque. Sa finalité n'est pas de former des professionnels, mais de permettre une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, de former des individus ouverts, libres de construire un jugement esthétique éclairé, capables d'envisager la diversité des esthétiques et des formes, et non le seul modèle canonique de l'époque. Les programmes considèrent donc la grande diversité des propositions esthétiques et artistiques au sein du cirque, ouvrent des perspectives vers les autres arts et permettent de construire une vision à la fois globale, sensible et personnelle de cet art.

De cette manière, il participe aussi au développement de compétences transversales et transposables qui contribuent à la réussite des élèves dans de nombreuses voies d'études. « La stimulation de l'imaginaire au service de la création, l'exigence méthodologique, la capacité d'abstraction, l'esprit collaboratif et l'analyse critique sont quelques-unes de ces compétences travaillées¹. »

L'introduction d'un programme limitatif en terminale permet de préciser le travail en classe, de renouveler l'épreuve du baccalauréat, tout en inscrivant les programmes dans la durée en les enrichissant régulièrement par des thématiques nouvelles.

Un enseignement interdisciplinaire

L'enseignement de spécialité d'arts du cirque invite à l'interdisciplinarité. Il est assuré *a minima* par un binôme d'enseignants de lettres et d'éducation physique et sportive (EPS). Les modalités d'examen comme les contenus des programmes s'inscrivent dans une démarche pluridisciplinaire qui repose notamment sur ces deux disciplines. Cependant, d'autres disciplines peuvent contribuer à cet enseignement dans le cadre d'une équipe élargie, constituée en fonction du projet pédagogique porté par chaque établissement.

1. [Préambule commun aux enseignements artistiques de spécialité du cycle terminal](#).



La certification complémentaire arts du cirque

La certification complémentaire arts du cirque est la cinquième option des certifications complémentaires du secteur des enseignements artistiques.

Le public concerné par la certification

Les publics concernés par la délivrance d'une certification complémentaire d'enseignement sont définis dans l'article 1 de [l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié](#). Les arts du cirque ne sont l'exclusivité d'aucune discipline et peuvent être enseignés par tout professeur, quelle que soit sa discipline d'origine. Pour les arts, la note de service [n° 2019-104 du 16 juillet 2019](#) stipule que la certification complémentaire « concerne les enseignements artistiques auxquels participent des enseignants du second degré au collège et au lycée, pour lesquels il n'existe pas de sections de concours au Capes, tels que les enseignements optionnels et de spécialité en lien avec cette option. Les professeurs des écoles peuvent également valoriser leurs compétences pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle et des autres dispositifs partenariaux, ainsi que dans le cadre de leur polyvalence, l'enseignement de l'histoire des arts en cycle 3. »

Définition de l'épreuve

Le calendrier

L'examen comporte une session annuelle dont la date est fixée par le recteur d'académie. Chaque académie définit les modalités d'inscription à la certification complémentaire, ainsi que le calendrier de déroulement de la certification : les dates d'inscriptions, la date limite de dépôt du rapport, ainsi que celle des épreuves orales. Les inscriptions s'effectuent sur le [portail Cyclades](#). Les résultats seront publiés quelques semaines après les épreuves.

Les connaissances et les compétences attendues

Selon le secteur disciplinaire, le jury est particulièrement attentif aux connaissances et aptitudes suivantes :

- la connaissance des arts du cirque, de l'histoire du cirque, des pratiques circassiennes et de leurs évolutions ;
- la connaissance des programmes d'arts du cirque, particulièrement les programmes de l'enseignement optionnel et de spécialité au lycée, la maîtrise de leurs contenus ;
- la capacité à travailler au sein d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire, en partenariat avec des institutions et des intervenants artistes ;
- la connaissance des risques, des contraintes et des règles inhérentes à l'enseignement des arts du cirque, la connaissance des règles et contraintes biomécaniques et physiologiques permettant à l'élève d'évoluer en toute sécurité ;
- l'expérience acquise dans la fréquentation des spectacles, des cirques, des compagnies et des institutions partenaires ;
- la capacité à analyser un spectacle ou un numéro, à en comprendre les processus de création et à le mettre en relation avec d'autres domaines artistiques ;
- la capacité à créer et à se renouveler dans la perspective d'une mise en œuvre de numéros ;
- la capacité à concevoir, mettre en œuvre et évaluer plusieurs séquences progressives en arts du cirque, en tenant compte de la diversité des élèves ;
- la capacité à élaborer des projets artistiques de cirque riches et variés, à les mettre en œuvre dans une équipe pédagogique, en partenariat avec une structure artistique, en lien avec un parcours de formation des élèves.

Le dossier

Le candidat élabore un dossier en amont de l'épreuve orale. Le jury qui en a pris connaissance en dispose le jour de l'oral. Ce dossier comporte, en règle générale, quatre à cinq pages et contient :

- la présentation de la formation universitaire (avec copies des diplômes et/ou éventuellement relevé de notes) et professionnelle du candidat ;
- les motivations de sa candidature ;
- le développement succinct d'une expérience d'enseignement ou d'un projet, quel qu'en soit le cadre, à un niveau de classe donné en fonction des programmes ;

- le candidat présente aussi les connaissances et les compétences qu'il a construites dans le champ des arts du cirque, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués ou envisagés à titre professionnel ou personnel.

Des annexes peuvent contribuer à éclairer certains points du dossier.

Le dossier ne répond à aucune exigence formelle et le candidat peut l'élaborer selon ce qu'il juge le plus à même de valoriser sa candidature.

L'exposé du candidat

La note de service n° [2019-104 du 16 juillet 2019](#) définit l'épreuve : « L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury d'une durée de vingt minutes maximum ».

L'exposé ne répond à aucun plan préconçu et le candidat lui donne la forme qu'il juge la plus propice à mettre en valeur sa candidature.

Le candidat peut présenter les motivations de sa candidature, un projet de son choix, identique ou différent de celui présenté dans le dossier de candidature.

Pour les arts du cirque, le jury n'attend pas :

- que le dossier soit présenté de nouveau, même s'il est légitime que le candidat puisse s'y référer ;
- la narration d'une expérience, mais son analyse, développée et argumentée, dans une prise de distance critique et réflexive.

L'exposé ne répond à aucun plan préconçu : le candidat lui donne la forme qu'il juge la plus propice à mettre en valeur sa candidature.

L'entretien avec le jury

L'entretien prend nécessairement appui sur les questions bienveillantes du jury qui sont de nature à établir un échange, notamment nourri par le parcours du candidat.

Cet entretien est l'occasion pour le jury de :

- revenir sur un élément de la candidature afin de permettre au candidat de préciser, d'approfondir, ou encore d'élargir le champ de la discussion ;
- mieux connaître l'intention du candidat, comprendre sa démarche, mesurer sa connaissance des arts du cirque et évaluer ainsi sa candidature.



Éléments clés de l'enseignement des arts du cirque

Les enjeux de santé et de sécurité dans les programmes de lycée

Les programmes de lycée de 2019 inscrivent les enjeux de sécurité, de santé et de bien-être dans les compétences visées par l'enseignement des arts du cirque.

En classe de seconde

Le programme de l'enseignement optionnel précise que « la dimension pratique de l'enseignement optionnel passe d'abord par la découverte des grandes familles de disciplines du cirque, et particulièrement l'acrobatie. La progression attendue est à la fois technique et artistique. [...] Il s'agit de donner à l'élève les bases suffisantes pour lui permettre d'exprimer en toute sécurité une émotion ou un propos simple à travers sa pratique ». Les programmes réaffirment ainsi la place fondamentale de l'acrobatie dans la formation. Ils rappellent aussi combien les connaissances, la pratique et la maîtrise technique, la construction de l'autonomie et la sécurité sont liées : « Comprendre les spécificités des sollicitations physiques liées à la pratique du cirque : le travail en classe, les rencontres avec les artistes et les professionnels contribuent à une meilleure connaissance des sollicitations du corps dans la pratique du cirque. Cette connaissance est fondamentale pour assurer la sécurité de la pratique scolaire. L'élève prend en compte les règles fondamentales qu'exige chacune des disciplines de cirque et intègre, dans sa pratique, les phases nécessaires de préparation et de récupération. »

En classe de première

Le niveau de compétence attendu chez les élèves est accru pour l'enseignement de spécialité. La santé, la sécurité et le bien-être des élèves constituent plus que jamais des « enjeux et objectifs » pour l'enseignement des arts du cirque. Il est ainsi précisé que « les connaissances théoriques éclairent les acquisitions pratiques. L'élève approfondit une ou deux disciplines circassiennes qui lui sont nécessaires pour créer et développer sa propre pratique, pour lui donner du sens et pour mieux l'orienter. Il apprend à gérer les risques inhérents à cette pratique pour se protéger tout en progressant. »

Les programmes ne dissocient pas la théorie, les connaissances et la pratique. C'est par la combinaison de ces trois éléments que l'élève se forme aux enjeux de santé et de sécurité et gagne en autonomie. Enjeu majeur de l'année, cette question se retrouve au cœur des compétences visées : « en classe de première, l'élève fait un choix parmi les familles du cirque pour se spécialiser dans une ou deux disciplines. Il mène un travail assidu et autonome pour mesurer les étapes à franchir, se préparer, évoluer en réalisant figures, prestations ou prouesses, récupérer, en préservant son intégrité physique et en évoluant en toute sécurité dans des dispositifs scénographiques variés. »

En classe de terminale

Le programme de terminale vise, dans le prolongement de la classe de première, à construire les compétences et l'autonomie nécessaires à la garantie de la santé et de la sécurité de l'élève. En cette fin de parcours scolaire, l'élève doit être en mesure « d'évoluer en toute sécurité, en tenant compte des capacités et des limites de son corps, avoir acquis des réflexes pratiques et des connaissances physiologiques ».

Pour y parvenir, il a su construire la première des compétences visées par le programme : « En classe terminale, l'élève approfondit le choix fait en classe de première parmi les familles du cirque. Il vise une amélioration réelle du langage corporel et l'enrichissement des intentions qu'il attribue aux figures et aux mouvements. L'engagement corporel, le dépassement de soi avec une prise de risque mesurée permettent cet enrichissement. Il sait gérer, réguler lucidement et en autonomie la préparation, l'entraînement et la récupération. Il est autonome dans sa gestion du matériel. La recherche originale et la fluidité du mouvement, la présence et le jeu scénique sont des axes importants de son travail. Il poursuit sa spécialisation dans une ou deux disciplines, en référence aux artistes et aux œuvres. Il doit être capable de s'engager dans un projet de création originale individuelle ou collective. »

Au terme de son parcours, l'élève a certes construit des compétences et des connaissances mais il a surtout appris à mieux se connaître. En se découvrant lui-même par la pratique d'une discipline de cirque, il a aussi rencontré l'altérité et le collectif. Ceci lui permet dès lors de donner une forme et un contenu à un propos artistique, de tenir un propos singulier et universel. Cet engagement dans la création n'est possible que parce qu'il a conscience des risques et qu'il a appris à les gérer. C'est précisément dans la découverte de cette tension que l'élève perçoit ce qui fait la singularité du cirque, un « art en déséquilibre », « une esthétique du risque ».

Éléments scientifiques et culturels

L'histoire du cirque invite à une interdisciplinarité dans le sens d'une histoire culturelle. Elle tient compte des singularités des différents contextes historiques et géographiques, sociaux, anthropologiques, scientifiques, économiques et politiques qui irriguent sa création, ses transformations, ses formes, ses esthétiques et ses répertoires, ainsi que les croisements entre les arts plastiques, cinématographiques et du spectacle vivant (musique, danse, théâtre, marionnette...).

Les arts du cirque² ont des racines parfois très anciennes. L'acrobatie, par exemple, se retrouve sous différentes formes, dans différentes cultures, aussi bien en Europe qu'au Maghreb, en Afrique sub-saharienne, en Russie, aux États-Unis, en Chine, en Inde... L'histoire du cirque est aussi histoire globale, dans la mesure où elle considère la circulation des artistes, les spécificités, les nomadismes et les échanges de connaissances, de pratiques et de savoir-faire entre les pays, les compagnies, les lieux de formation, de création, de production et de diffusion. L'histoire du cirque s'écrit dans son rapport à la mondialisation et aux réseaux qu'il tisse en s'affranchissant des frontières.

La place du corps est centrale dans l'histoire des arts du cirque, de leurs techniques, de leurs esthétiques et de leurs représentations : « [le] cirque actuel, comme celui du passé, est l'espace où l'artiste expose sa personne au risque pour le sublimer dans une œuvre d'art qui est son existence toute entière et nous parle de la nôtre »³; ainsi le cirque est-il « le corps à deux cent pour cent. »⁴ En effet, à travers l'histoire, le cirque se révèle être un laboratoire du vivant dans l'entièreté de ses dimensions physiques et cognitives. Le cirque révèle les savoirs tacites, les enjeux idéologiques et les pratiques attachées à l'émotion. En ce sens, à travers les clowns par exemple, l'histoire du cirque est aussi histoire de la peur, de la joie, du rire..., suscités par l'engagement physique de l'artiste. Le cirque questionne les grands mythes ou les grandes questions que l'humanité se pose tout en tentant de les apprivoiser, de les dépasser ou de les transcender pour apaiser ses inquiétudes.

2. Voir la nomenclature scientifique actuelle : acrobatie, clown, dressage, jonglerie et magie. (<https://cirque-cnac.bnf.fr>)

3. Goudard, Ph., *Le cirque entre l'élan et la chute. Une esthétique du risque*, Espaces 34. 2010.

4. Sun, S. *Trapèze, existence-ciel*, dans Freixe, G. (dir.), *Le corps, ses dimensions cachées*, Deuxième époque, 2017.

Un peu d'histoire

Le cirque moderne naît d'un renouveau économique, de l'industrialisation et du capitalisme émergent dans le milieu du divertissement et de l'entrepreneuriat théâtral de l'Angleterre du XVIII^e siècle. Il participe à l'invention d'une culture de masse à la Belle époque. Les clowns *tramps* surgissent lors de la dépression américaine de 1929, comme plus tard le *clowning* lors des émeutes à Los Angeles en 1992. Le nouveau cirque provient du questionnement identitaire et culturel du cirque moderne qualifié depuis les années soixante de cirque classique ou traditionnel. Or, tant du point de vue historique qu'anthropologique, l'extension d'usage de la notion de tradition entretient des malentendus à l'image d'une vision binaire du cirque : ancien/nouveau, fixation/changement...⁵, alors que de nombreuses traditions sont des inventions récentes⁶ et que le propre des logiques d'artistes, de l'économie et de l'esthétique du cirque depuis sa modernité repose sur son renouvellement, l'innovation et la création.

L'histoire appréhende le cirque dans sa complexité, sa vitalité, sa richesse ou sa diversité. Les cirques contemporains ou de création se constituent en réponse à la standardisation socio-artistique du spectacle vivant (cirque, danse, théâtre) dans les années soixante-dix. Un premier mouvement s'esquisse à cette époque, avec des démarches originales et créatives (Cirque Bonjour, Le Puit aux images, Cirque Moralles...), qui se questionnent sur les stéréotypes du cirque et inventent une manière plus personnelle de pratiquer cet art. Cela va de pair avec une démocratisation du cirque et de son enseignement, notamment par l'ouverture des écoles (Gruss, Monfort, Fratellini). Le cirque devient ensuite objet culturel par son passage de la tutelle du ministère de l'agriculture à celle des affaires culturelles en 1978. Le mouvement initié conduira à l'enseignement du cirque à l'école et à la création de l'option arts du cirque au baccalauréat littéraire, à Châtelleraut, en 1998.

Les rapports entre le cirque et les autres arts, la danse et le théâtre vont s'intensifier et s'expriment pleinement dans *Le cri du Caméléon*, spectacle de fin d'études de la 7^e promotion du Centre national des arts du cirque, chorégraphié et mis en scène par Josef Nadj, en 1995. L'expérimentation de nouvelles technologies à l'image du cinéma est ancienne dans les arts du cirque. Les artistes et les entrepreneurs de cirque intègrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour leurs spectacles. En ce sens le cirque est un questionnement permanent de la modernité.

Du cirque romain au Cirque plume, aux Arts sauts, au Groupe acrobatique de Tanger ou à Johann Le Guillerm, en passant par les jongleurs médiévaux, l'émergence, le développement et la création dans les arts du cirque sont liés à l'invention de lieux, d'espaces, d'architectures et de scénographies spécifiques⁷. L'histoire des arts du cirque s'appuie sur des sources variées. Les éléments tangibles participent au cirque comme patrimoine vivant : les affiches, les programmes, les films, les captations de spectacles, les lieux, les édifices, les objets, les cartes postales, la presse. Des artistes mettent leurs propres ressources en ligne⁸. Dans une démarche historique analytique, les documents iconographiques ne sont pas seulement illustratifs. Suivant l'expression de Théophile Gauthier, le cirque est « opéra de l'œil » ; il regorge d'images qui parlent là où les textes restent silencieux. Elles nourrissent la réflexion et la compréhension du cirque. Les témoignages d'artistes aussi, car ils relèvent d'une histoire orale, à travers laquelle percent les imaginaires du cirque. Cet aspect immatériel de l'histoire du cirque requiert la fréquentation des artistes et des praticiens d'une culture circassienne (administrateurs, concepteurs d'agrès...). Leurs témoignages éclairent l'étude des sources écrites, nombreuses, depuis les écrits d'amateurs éclairés à l'historiographie récente. La diversité des écritures du cirque, scientifique, ludique ou passionnée, invite à prêter attention à la pluralité des discours sur son histoire.

5. Lenclud, G., *La tradition n'est plus ce qu'elle était... Sur les notions de tradition et de société traditionnelle en ethnologie*, Terrain, n° 9, 1987. En ligne : <https://journals.openedition.org/terrain/3195#citedby>.

6. Hobsbawm, É., Ranger, T. (dir.), *L'invention de la tradition*, Paris, Éditions Amsterdam, 2006.

7. Dupavillon, A., *Architectures du cirque : des origines à nos jours*, Paris, Le Moniteur, 2001.

8. Par exemple : <https://www.cirqueplume.com>

La création au cœur de l'enseignement de spécialité arts du cirque

Le processus de création

L'étude de plusieurs œuvres de cirque et de leur processus de création est un axe important de l'enseignement de spécialité. Elle vise à mieux saisir le propos tenu, à appréhender la notion de répertoire et la manière dont le cirque s'inscrit au croisement des arts. Comme il est précisé dans les programmes, l'enseignement de spécialité doit permettre à l'élève de « s'engager dans un processus créatif et être en mesure de le défendre », de « présenter son processus de création en lien avec sa connaissance du cirque et son expérience de spectateur », et de « mobiliser des connaissances pour mener une analyse réflexive sur le processus de création ». Par sa formation, par ses lectures et ses rencontres, par son parcours artistique ou de spectateur, l'enseignant en charge de l'enseignement de spécialité « arts du cirque » doit être en mesure d'accompagner les élèves dans cette découverte du processus de création et dans la conception d'un projet de création individuel ou collectif.

Le projet de création

Le projet de création est le fil conducteur de l'année et sa présentation finale en constitue l'horizon. Il est au cœur de l'enseignement de spécialité, y compris dans sa dimension certificative. Les carnets de bord en rendent compte et sont de véritables leviers pédagogiques. À la fois lieu de réflexion, de recherche, d'expression personnelle, d'analyse et de jugement critique, les carnets de bord témoignent des rencontres artistiques et des spectacles vus, mais aussi du parcours de formation de l'élève. Ils sont une expression de la créativité des élèves tant sur le fond que dans la forme. Ils font partie intégrante du projet pédagogique et de création de l'enseignement de spécialité. Concevoir ce projet puis l'accompagner sont des compétences essentielles que l'enseignant doit maîtriser.



Références

Textes officiels

Pour l'enseignements des arts du cirque au lycée

Au cours de l'entretien, le candidat doit manifester sa connaissance des finalités et des objectifs de l'enseignement des arts du cirque tels que les définissent les programmes du lycée :

- [Programme d'enseignement optionnel d'arts de seconde générale et technologique](#)
- [Programme de spécialité d'arts de première et terminale générales](#)
- [Programme de spécialité d'arts de terminale générale](#)
- Programme limitatif de l'enseignement de spécialité d'arts du cirque en classe terminale pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 : [note de service du 8-6-2021](#)

Les pages Éduscol

- [Programmes et ressources en arts du cirque - voie GT](#)
- [Programmes et ressources en EPS](#)
- Les arts du cirque s'inscrivent dans le cadre de l'enseignement d'éducation physique et sportive (EPS) en tant qu'activité physique, sportive et artistique (APSA).

Pour la certification complémentaire

- [Arrêté du 23 décembre 2003 modifié](#) relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.
- [Circulaire du 16-3-2022 \(Bulletin officiel n° 15 du 14 avril 2022\)](#) : création dans le secteur disciplinaire arts d'une option arts du cirque.

Les pages Éduscol

- [Les certifications complémentaires](#)

Pour l'éducation artistique et culturelle

Les textes réglementaires

- [Circulaire n° 2017-003 du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents](#) (BO du 6 juillet 2017)
- [Arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle](#) (BO du 9 juillet 2015)
- [Le parcours d'éducation artistique et culturelle \(circulaire interministérielle n° 2013-073 du 9 mai 2013\)](#)

Les pages Éduscol

- [Éducation artistique et culturelle](#)
- [Spectacle vivant](#)
- [ADAGE - application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle](#)
- [Le pass Culture : un dispositif collectif pour les classes et individuel pour les élèves](#)

Bibliographie

Une sélection

- Cordier, M., Dumont, A., Salaméro, É., Sizorn, M. (dir.), *Arts du cirque et spectacle vivant*, Vol. 2 Le cirque en transformation : identités et dynamiques professionnelles, Reims, Éditions et presses universitaires de Reims, 2018.
- Dupavillon, A., *Architectures du cirque : des origines à nos jours*, Paris, Le Moniteur, 2001.
- Engel, L., Fasoli, G. (dir.), *Les arts du cirque, l'encyclopédie*, BnF / CNAC, 2016-2020. En ligne : <https://cirque-cnac.bnf.fr>.
- Froissart, T., Thomas C. (dir.), *Arts du cirque et spectacle vivant*, Vol. 1 Les formations en arts du cirque et en activités physiques artistiques, Reims, Éditions et presses universitaires de Reims, 2018.
- Goudard, Ph. Barrault, D. (dir.), *Médecine et Cirque*, Sauramps Médical, 2020.
- Hodak, C., *Du théâtre équestre au cirque; Le cheval au cœur des savoirs et des loisirs 1760-1860*, Paris, Belin, 2018.

Pour aller plus loin

- Arrault, V., Goudard, P., Asso, A. (dir.), *Le cirque des humains et des animaux au travail*, *Circus sciences*, 1, Revue scientifique en ligne sur les arts du cirque, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2020.
En ligne : <https://www.pulm.fr/index.php/numerique/nos-revues-en-libre-access/circus-sciences.html>.
- Cervantès, F., *Pièces de clowns : 1987-2013*, Besançon, Les Solitaires intempestifs, 2018.
- Goudard, P., Amy de la Bretèque, F., *Trente ans de cirque en France (1968-1997)*, Chroniques de Jacques Richard, journaliste, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, coll. «Cirque», 2018.
- Goudard, P., Vienne-Guerrin, N. (dir.), *Figures du clown, sur scène, en piste et à l'écran*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, coll. «Cirque», 2020.
- Grüss, A., Grüss, F., *Ex ducere*, Avignon, Éditions universitaires d'Avignon, coll. «Entre-vues. Grandes conférences», 2017.
- Guy, J.-M. (dir.), *Avant-garde, Cirque! Les arts de la piste en révolution*, Paris, Autrement, coll. «Mutations», 2001.
- Huysman, C., Capitelli, T., *Pièces de cirque*, Châlons-en-Champagne, CNAC, 2017.
- Jacob, P., *Cirque. Des corps de cirque*, dans Marzano, M. (dir.), *Dictionnaire du corps*, Paris, Presses universitaires de France, coll. «Quadrige Dicos Poche», 2017 (2007).
- Quentin, A., *Le processus de création dans le cirque contemporain*, Châlons-en-Champagne, CNAC, 2019.
- Quentin, A., *Johann le Guillerm*, Paris, Magellan & Cie, coll. «Mémoires du cirque d'aujourd'hui», 2007.
- Maleval, M., *Archaos : cirque de caractère : entretien avec Guy Carrara*, Arles, Actes sud, coll. «Quel cirque?», 2010.
- Petiteau, N., *Histoire de la compagnie Alexis Gruss*, Print Team, 2018.
- Rolot, C., Amy de la Bretèque, F., Boulangé, G., Goudard, P. (dir.), *Cirque et cinéma*, *Circus sciences*, 2, Revue scientifique en ligne sur les arts du cirque, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2022.
En ligne : <https://www.pulm.fr/index.php/numerique/nos-revues-en-libre-access/circus-sciences.html>.
- Starobinski, J., *Portrait de l'artiste en saltimbanque*, Paris, Gallimard, 2004 (1970).

